



**Ville de Draguignan**

**Réalisation de deux bassins de rétention à  
Draguignan – Vallon des Tours  
Bassin Cimetière et Bassin des Tours**

Financé  
par



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

## SUIVI DES RÉVISIONS

Indice	Date	Objet de l'indice	Document		
			Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
A	30/10/2024	Création du document	V. CLAVEAU	V. THIEL	S. ABDELAZIZ
B	25/11/2024	Dépôt du dossier	V. CLAVEAU	V. THIEL	S. ABDELAZIZ
C	28/04/2025	Complétude du dossier	V. CLAVEAU	V. THIEL	S. ABDELAZIZ

## PRÉAMBULE

### OBJET DE LA PIÈCE

Le présent dossier concerne la réalisation de 2 bassins de rétention sur le bassin versant du vallon des Tours sur le territoire de la commune de Draguignan (en vue de limiter les inondations) – dans le cadre de l'action 52B1 du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) complet de l'Argens et Côtiers de l'Estérel. (Bassin de Cimetière et Bassin des Tours).

Le présent dossier rassemble un grand nombre de données et d'informations nécessaires à la meilleure compréhension possible du projet et de ses enjeux.

L'objectif de la présente pièce est de permettre au lecteur de trouver plus facilement les informations en l'aidant à naviguer dans l'ensemble du dossier.

## SOMMAIRE GÉNÉRAL

Le présent dossier d'enquête publique est constitué des pièces suivantes :

**GUIDE DE LECTURE**



**PIÈCE A PRÉSENTATION NON TECHNIQUE**

**PIÈCE B DESCRIPTION DU PROJET**

Contexte du projet

Analyse des variantes

Présentation générale du projet

Nature, consistance, volume et objet soumis à autorisation IOTA

Rubriques concernées au titre de la nomenclature

Moyens de suivi, de surveillance et d'intervention en cas d'accident

**PIÈCE C01 ÉTUDE D'INCIDENCE**

État initial du site

Incidences du projet

Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation retenues

Compatibilité avec le SDAGE, le SAGE, le contrat rivière et les documents liés aux inondations

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

**PIÈCE C02 RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'INCIDENCE**

**PIÈCE C03 ANNEXES DE L'ÉTUDE D'INCIDENCE**

**PIÈCE D ÉLÉMENTS GRAPHIQUES, PLANS ET CARTES**

**PIÈCE E MAITRISE FONCIÈRE**

## PRINCIPALES ABRÉVIATIONS

Abréviations	
ABF	Architecte des Bâtiments de France
Ae	Autorité Environnementale
AEP	Alimentation en Eau Potable
ARS	Agence Régionale de la Santé
AVAP	Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
BV	Bassin Versant
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DUP	Déclaration d'utilité Publique
EEVE	Espèces Végétales Exotiques Envahissantes
ENS	Espace Naturel Sensible
IGN	Institut Géographique National
IOTA	Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements soumis à la loi sur l'eau
IPA	Indice Ponctuel d'Abondance
LPO	Ligue pour la Protection des Oiseaux
MA	Mesure d'Accompagnement
MC	Mesure de Compensation
ME	Mesure d'Évitement
MES	Matières en Suspension
MH	Monument Historique
MR	Mesure de Réduction
MRAe	Mission Régionale d'Autorité environnementale
MS	Mesure de Suivi
OA	Ouvrage d'Art
OFB	Office Française de la Biodiversité
OH	Ouvrage Hydraulique
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
PAPI	Programme d'Actions de Prévention des Inondations

Abréviations	
PDA	Périmètre délimité des Abords
PGRI	Plan de Gestion des Risques d'Inondation
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PPRni	Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondations
RD	Route départementale
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SIC	Site d'Intérêt Communautaire
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
SRCE	Schéma Régional du Cohérence Écologique
TRI	Territoire à Risque Important
ZH	Zone Humide
ZI	Zone Inondable
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
ZPS	Zone de Protection Spéciale
ZSC	Zone Spéciale de Conservation

# ***PIÈCE A***

***PRÉSENTATION NON TECHNIQUE***

## SOMMAIRE

<b>I. PLANS DU PROJET .....</b>	<b>3</b>
<b>II. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR ET PRÉSENTATION DU PROJET .....</b>	<b>8</b>
II.1. Nom et adresse du demandeur .....	8
II.2. Présentation générale du projet.....	8
<b>III. OBJET DE LA DEMANDE .....</b>	<b>8</b>
<b>IV. CONTENU ET COMPOSITION DE L'AUTORISATION .....</b>	<b>8</b>
<b>V. SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....</b>	<b>9</b>
V.1. Milieu physique .....	9
V.2. Milieu naturel .....	9
<b>VI. SYNTHÈSE DES IMPACTS ET DES MESURES ASSOCIÉES .....</b>	<b>10</b>
VI.1. Incidences sur le volet eau .....	10
VI.2. Incidence sur le volet milieu naturel .....	10

## TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Plan de situation des deux bassins de rétention .....	3
Figure 2 : Plan du bassin Cimetière .....	4
Figure 3 : Emprise foncière du bassin Cimetière.....	5
Figure 4 : Plan du bassin des Tours.....	6
Figure 5 : Emprise foncière du bassin des Tours .....	7

# I. PLANS DU PROJET

Figure 1 : Plan de situation des deux bassins de rétention

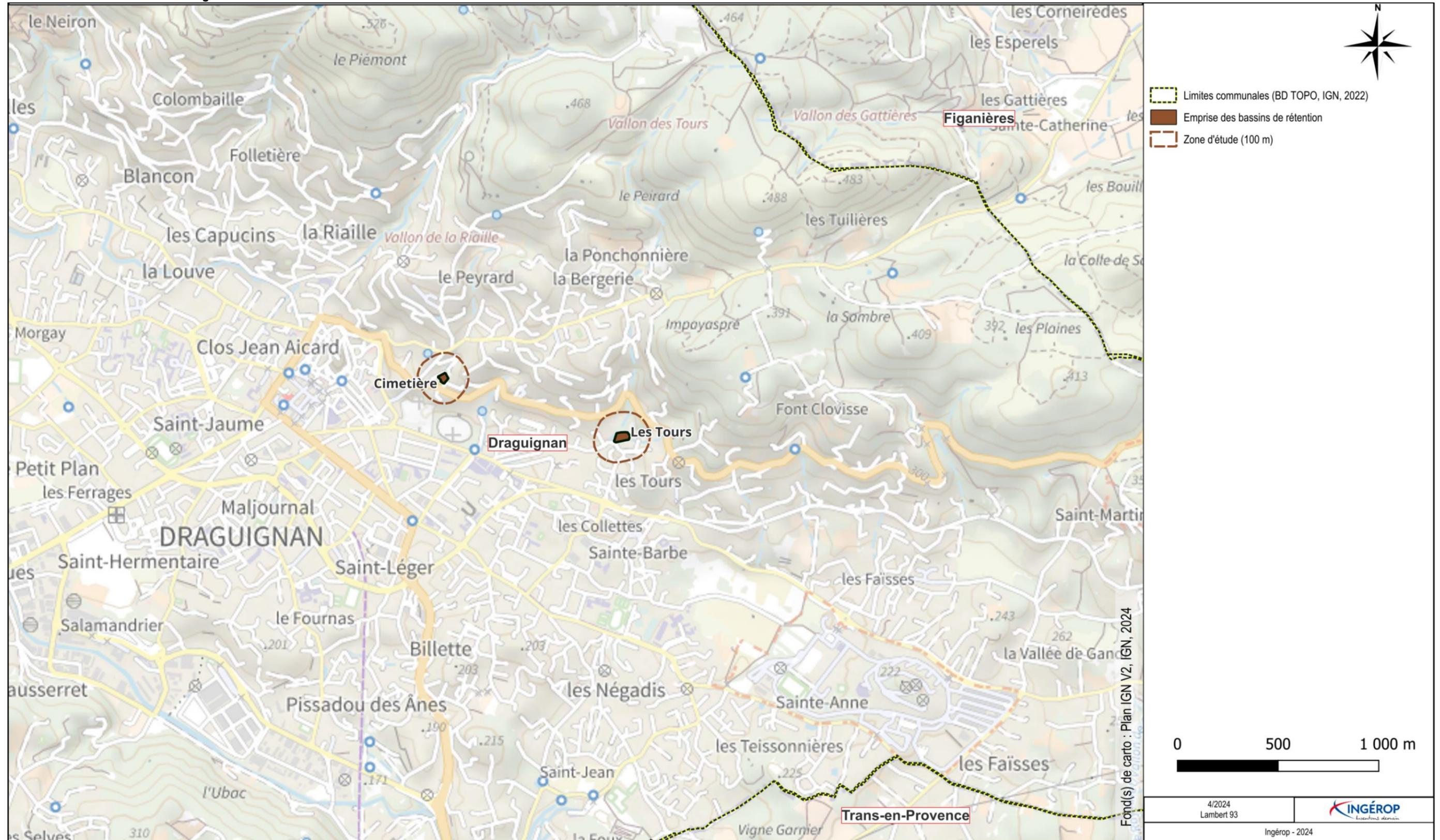


Figure 2 : Plan du bassin Cimetière

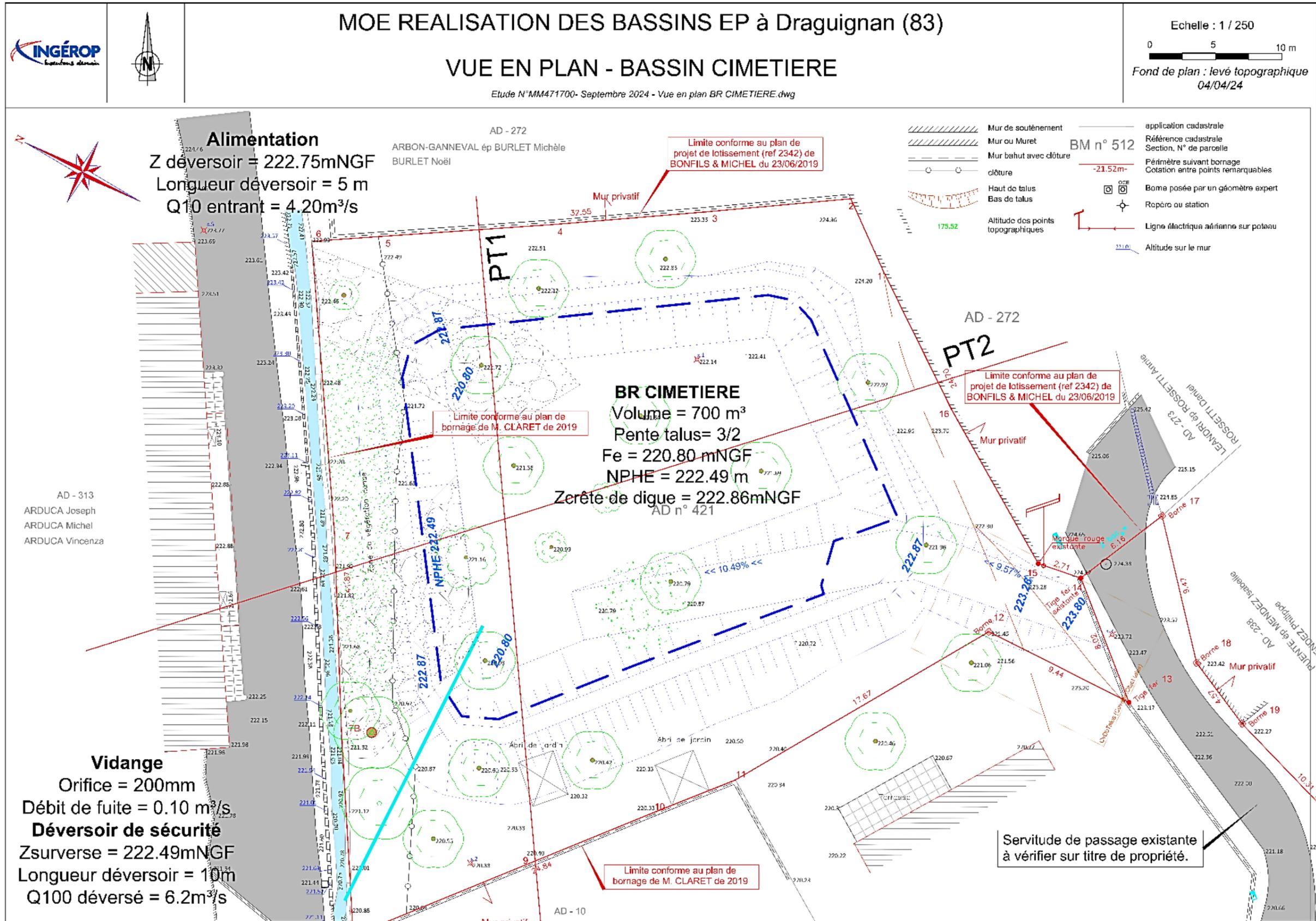


Figure 3 : Emprise foncière du bassin Cimetière

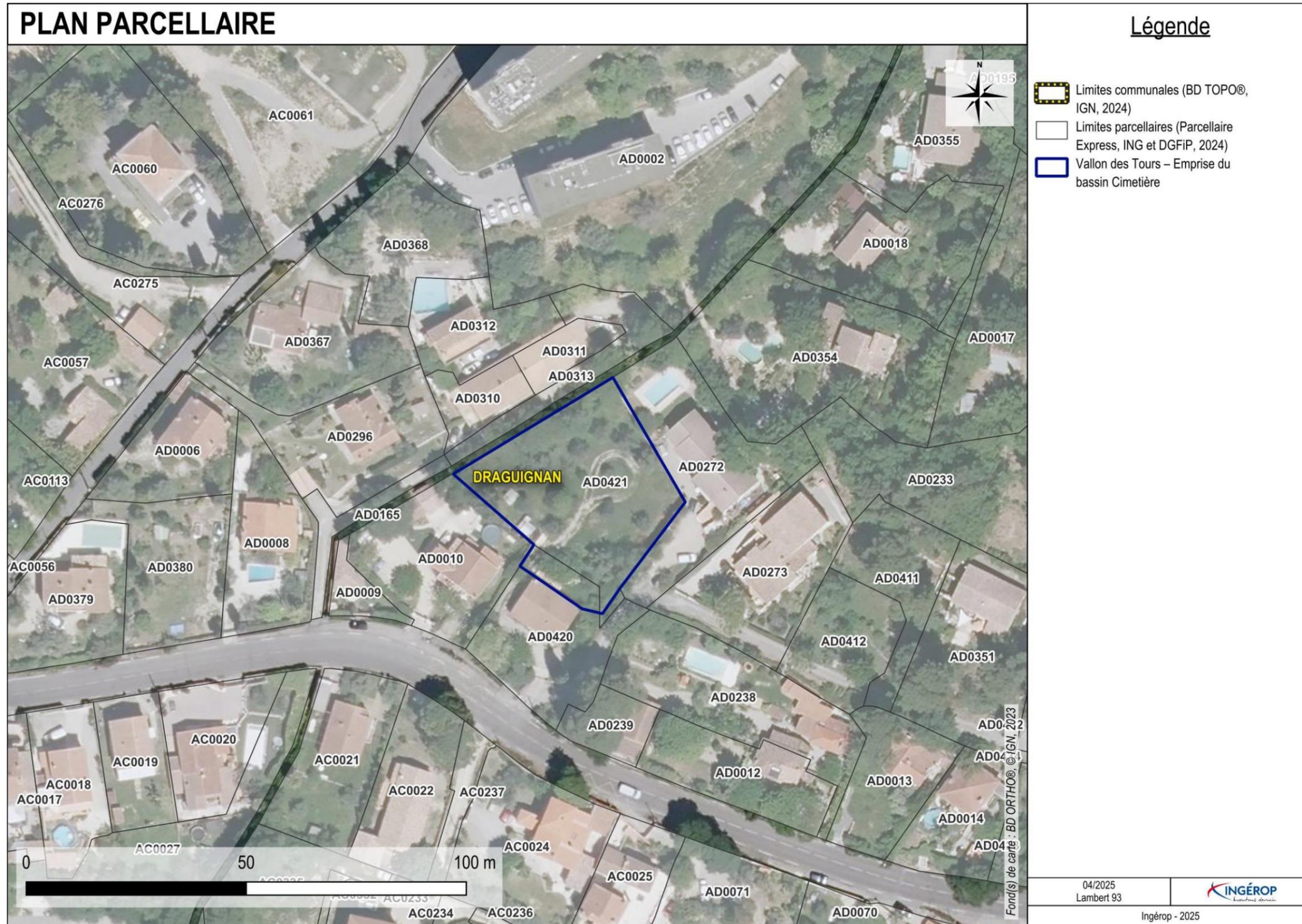


Figure 4 : Plan du bassin des Tours

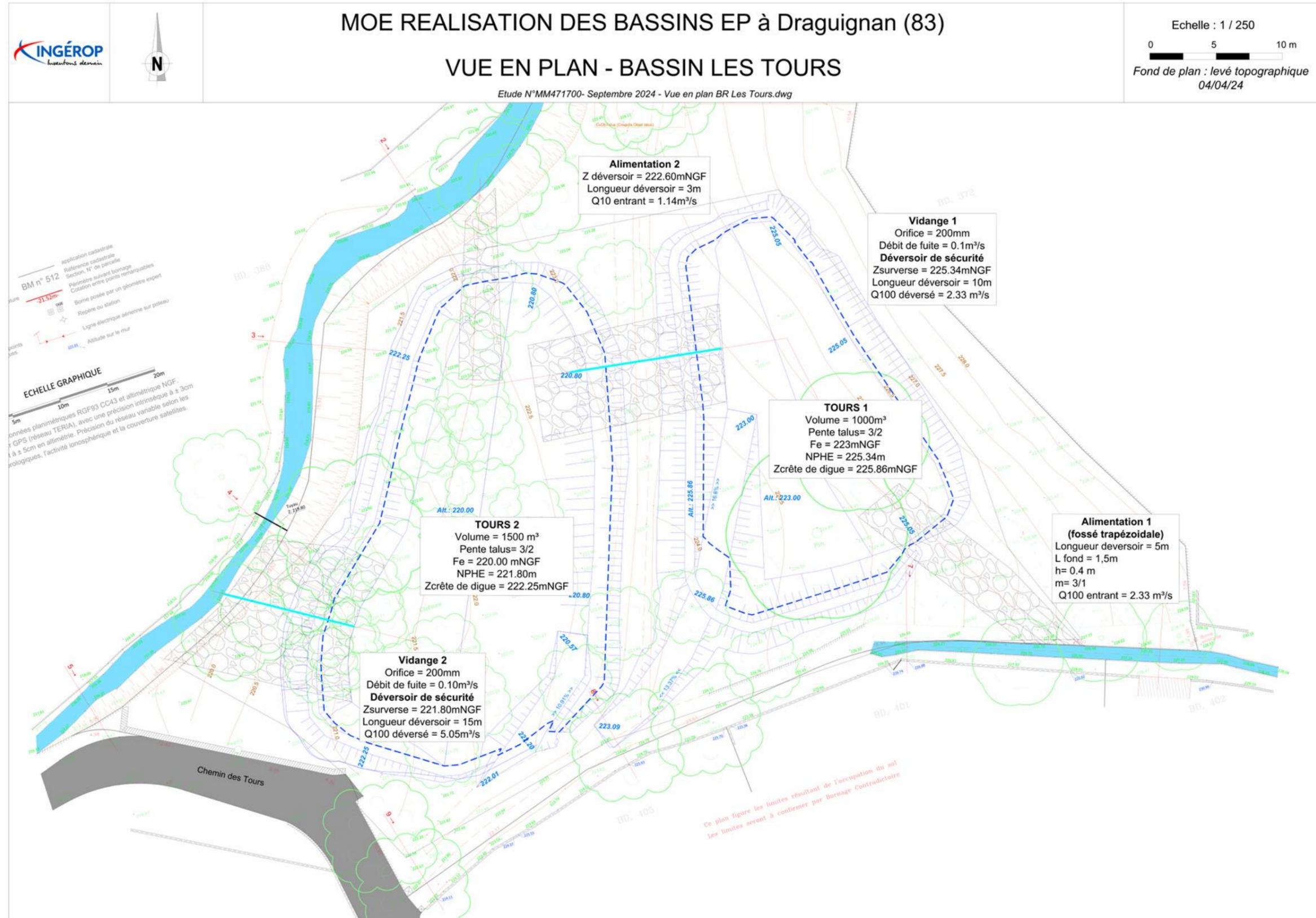
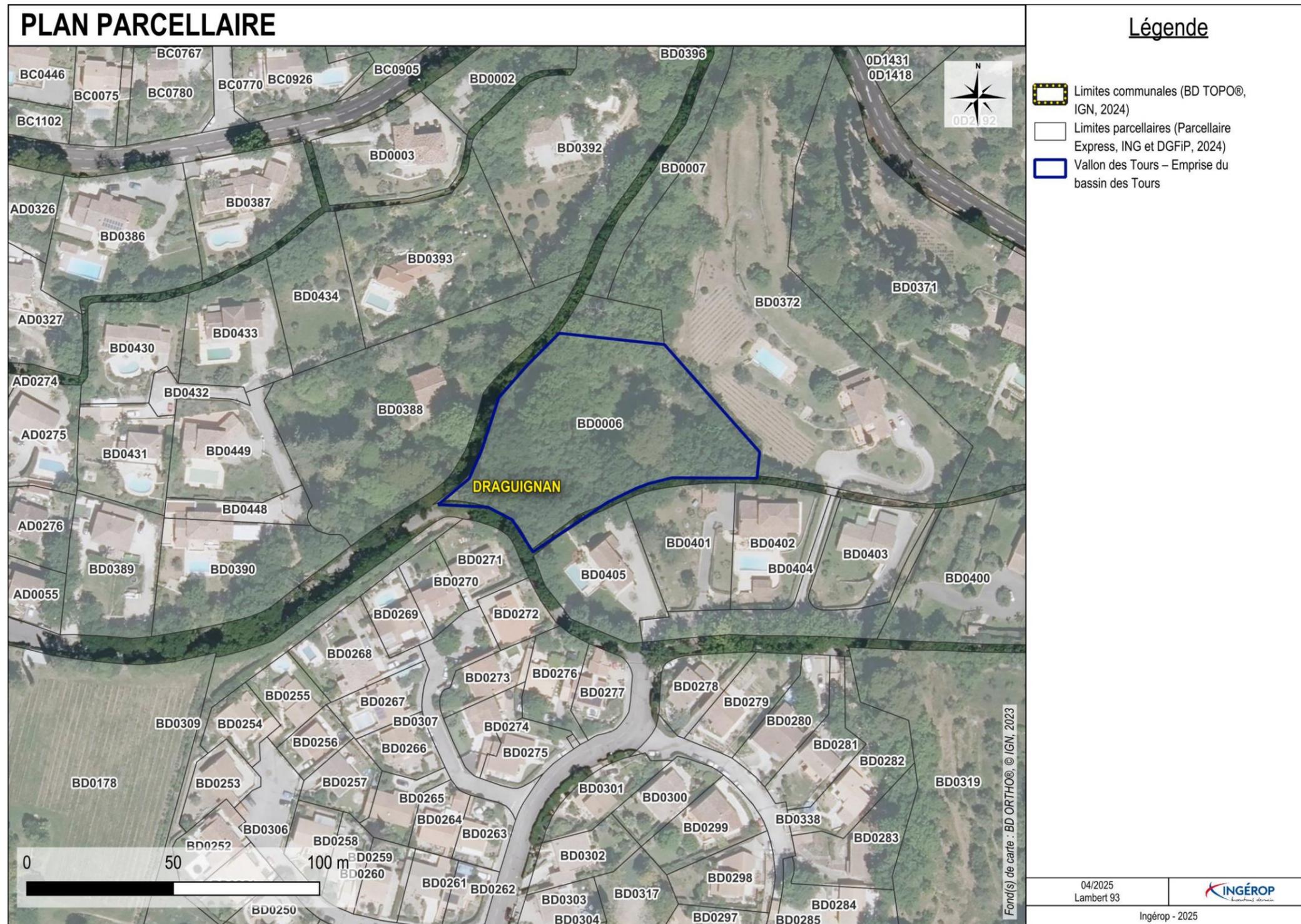


Figure 5 : Emprise foncière du bassin des Tours



## II. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR ET PRÉSENTATION DU PROJET

### II.1. Nom et adresse du demandeur

Maîtrise d'Ouvrage

<b>Commune de Draguignan</b> 28 rue Georges-Cisson 83300 DRAGUIGNAN
<b>SIRET :</b> <b>21830050700017</b>
<b>Contact :</b> Richard STRAMBIO <b>Tél :</b> 04 94 60 31 00

### II.2. Présentation générale du projet

Le projet concerne la mise en place de 2 bassins de rétention d'eau à ciel ouvert dans le bassin versant du vallon des Tours, qui est l'un des 4 vallons principaux de la commune de Draguignan alimentant la Nartuby. Ces 2 bassins sont positionnés au niveau des deux affluents de ce vallon.

L'objectif de ces bassins est de lutter contre les inondations par crues torrentielles de la Nartuby et de ses affluents. Ce projet s'intègre dans le programme de lutte contre les inondations de la ville de Draguignan, intégré au programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) complet de l'Argens et Côtiers de l'Estérel.

Leur réalisation vient répondre à l'action 52 B du PAPI : Réalisation des aménagements de lutte contre le ruissellement sur la ville de Draguignan et a pour objectif de réaliser les aménagements découlant des conclusions de l'action 52 A (« Réalisation des études techniques et économiques préalables aux projets de lutte contre le ruissellement sur la commune de Draguignan »).

Ces bassins serviront à écrêter les crues du vallon des Tours, pour ces 2 affluents, en amont de zones aujourd'hui urbanisées représentant des enjeux, et à réguler leurs débits et les transférer vers l'aval.

Ces bassins seront réalisés en terrain naturel, permettant ainsi d'assurer une infiltration complémentaire des eaux et une vidange des bassins inférieure à 48h (environ 3 heures pour le bassin Cimetière et 7 heures pour le bassin des Tours). Ainsi, en dehors des périodes de pluies, ces bassins seront vides.

## III. OBJET DE LA DEMANDE

Le projet fait l'objet d'une demande d'autorisation environnementale visant l'Autorisation sur l'eau et les milieux aquatiques. Le projet est soumis à la réalisation d'un dossier loi sur l'eau au titre de la réglementation sur l'eau et les milieux aquatiques (articles L.214-1 et suivants du Code de l'environnement et ses décrets).

L'autorisation porte sur la surface de bassin versant intercepté par chacun de ces 2 bassins (Cimetière 30 ha et Les Tours 150 ha) pour écrêter les crues et réguler les débits. La demande porte aussi sur une déclaration, pour le bassin des Tours, pour la réalisation des déversoirs d'alimentation et de surverses de ce bassin sur une longueur totale de 18 mètres, ce qui pourrait modifier le profil en long ou le profil en travers du vallon.

Le projet a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas pour l'évaluation environnementale et a obtenu le 15 juillet 2024 l'avis de l'Autorité Environnementale indiquant la non-soumission de ce projet à évaluation environnementale, jointe en annexe.

Par ailleurs, le projet n'est concerné par aucune autre autorisation rattachée au champ d'application de l'autorisation environnementale.

## IV. CONTENU ET COMPOSITION DE L'AUTORISATION

L'autorisation environnementale comprend les pièces suivantes :

### Pièces Autorisation environnementale

- A Note de présentation non technique du projet
- B Description du projet et présentation des activités liés à la loi sur l'eau
- C Étude d'incidence loi sur l'eau y compris son résumé non technique et ses annexes
- D Éléments graphiques, plans et cartes
- E Maîtrise foncière

## V. SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

### V.1. Milieu physique

Les zones d'étude du projet s'inscrivent à l'Est de la ville de Draguignan au droit du vallon des Tours, au niveau de 2 affluents de ce vallon, et en pied de pente de la montagne de Malmont. L'altimétrie de ces zones d'étude varie de 220 m à 243 m NGF avec une pente vers le Sud, au niveau de zones urbanisées présentant des enjeux. Elles se situent sur des formations calcaires et de dolomies.

Les zones d'étude du projet ne sont concernées que par la masse d'eau FRDG520 « Domaine marno-calcaire et gréseux de Provence Est – BV Côtiers Est ». Il s'agit d'une masse d'eau correspondant à un domaine hydrogéologique constitué de terrains de caractère aquifère regroupés, soit un ensemble dépourvu d'aquifère majeur reconnu. Cette masse d'eau FRDG520 a atteint les objectifs de « bon état » quantitatif et chimique de la masse d'eau en 2015. La zone d'étude du site de Cimetière ne se trouve pas dans un périmètre de protection d'un captage AEP. En revanche, la zone d'étude du site des Tours se trouve dans le périmètre de protection éloignée du captage de Saint-Anne destiné à la consommation humaine. Ce captage fait l'objet d'une DUP en cours de procédure. Ce captage constitué de 3 forages (de 1976, 1984 et 2004) exploite la nappe karstique semi-captive (FRDG520) isolée de la surface par une épaisseur de 45 m minimum de terrains marneux et argileux (semi-perméables à imperméables).

La zone d'étude du site de Cimetière n'intersecte aucun écoulement ou cours d'eau. Tandis que la zone d'étude du site des Tours est concernée par la présence de 2 cours d'eau à écoulement intermittent, dont celui traversant le site qui fait l'objet d'une demande de déclassement à la suite de constatation sur le terrain d'une dispersion diffuse sur la parcelle et non d'une connexion directe avec le vallon des Tours. Le cours d'eau permanent le plus proche est « La Nartuby » située à environ 2 km au Sud du site. Les zones d'étude du projet appartiennent au secteur hydrographique « La Nartuby » et au bassin versant de l'Argens qui s'étend sur 2 730 m<sup>2</sup>.

Aucune zone humide n'a été recensée sur les zones d'étude.

La commune de Draguignan est concernée par le risque d'inondation. À ce titre, elle est soumise au PPRNi de La Nartuby approuvé le 09 février 2014. Le site de Cimetière est uniquement concerné par des zones basses hydrographiques, tandis que le site des Tours est en zone rouge (R1), en zones soumises à aléa exceptionnel et en zones basses hydrographiques. Ces zones d'étude ne sont pas concernées par des phénomènes de débordement de nappe ni d'inondation de cave.

Ces zones d'étude présentent actuellement des dysfonctionnements sur les écoulements en période de pluie et les volumes de débordement lors des crues des affluents du vallon des Tours qui impactent les zones urbanisées en aval des zones d'étude.

Les zones d'étude du projet sont soumises à un aléa retrait-gonflement des argiles allant de modéré à important.

La commune de Draguignan est située en zone de sismicité 3 (modérée).

### V.2. Milieu naturel

Les zones d'étude du projet ne se situent dans aucun zonage lié au patrimoine naturel. Plusieurs zonages, réglementaires ou d'inventaires, se trouvent néanmoins à proximité des zones d'étude du projet.

Les zones d'étude ne sont concernées par aucun espace naturel protégé (zonage réglementaire ou d'inventaire) et les zones Natura 2000 les plus proches sont localisées à plus de 5 km des zones d'étude. Elles sont identifiées comme des zones artificialisées du point de vue des continuités écologiques et ne représentent donc pas un réservoir de biodiversité ou un corridor écologique. De plus, elles se trouvent en dehors du PNA en faveur de la Tortue d'Hermann et dans une zone de faible potentialité pour le Lézard Ocellé.

Des diagnostics faune-flore-habitats ont été réalisés entre mars et septembre 2023.

Plusieurs espèces protégées à enjeu faible à modéré ont été observées au droit des zones d'étude.

La zone d'étude du site de Cimetière est située en zone urbaine. L'état entretenu de la parcelle, dans un contexte enclavé au sein d'un quartier résidentiel, limite l'attractivité de cette dernière pour les espèces patrimoniales les plus exigeantes. Seules les espèces qui peuvent se satisfaire de ce contexte urbain et résidentiel peuvent exploiter durablement cette zone d'étude.

Pour la zone d'étude du site des Tours, la présence de chênes assez remarquables s'avère favorable à la présence du Grand Capricorne. Le vallon est utilisé comme corridor de transit pour les chiroptères locaux, enfin plusieurs espèces à faible enjeu (mammifères, reptiles communs, oiseaux) exploitent le sous-bois de la parcelle que constitue la zone d'étude immédiate, qui s'avère être une zone refuge pour la faune au sein d'un secteur résidentiel et assez proche de l'urbanisation de la commune de Draguignan.

## VI. SYNTHÈSE DES IMPACTS ET DES MESURES ASSOCIÉES

### VI.1. Incidences sur le volet eau

Les travaux de ces 2 bassins peuvent avoir des incidences sur :

- Les écoulements superficiels,
- La qualité des eaux superficielles et souterraines,
- La gestion du risque inondation.

Il s'agit des travaux d'excavation avec déblais et de constitution de digues en remblais pour former ces bassins d'écrêtement et d'ouvrages d'entrée (déversoir de sécurité) et de sortie (déversoir de vidange et de régulation et zone de surverse latérale) qui seront constitués de parement en enrochements bétonnés (ou en gabions) et de conduites béton.

Ces excavations seront inférieures à 2 m de profondeur et les digues en remblais de l'ordre de 2 m de hauteur.

Il est prévu de maintenir les écoulements dans leurs fossés le temps des travaux et le raccordement des écoulements se fera à la fin des travaux, lors de la mise en service des bassins, par les ouvrages d'entrée et de sortie, afin de limiter au maximum les impacts sur les écoulements superficiels.

La phase chantier reste une étape sensible vis-à-vis de la qualité des eaux superficielles et souterraines en raison du risque de pollution par le rejet de matières en suspension ou de sources diverses liées au chantier (huile, gasoil, hydrocarbures liés à l'entretien des véhicules ou des accidents). Des mesures en phase chantier seront prises en compte, et notamment vis-à-vis de la protection du captage de Saint Anne bien qu'à ce jour la zone d'étude du site des Tours ne figure pas dans le périmètre de protection rapprochée, ces prescriptions ont toutefois été prises en compte pour la conception.

Le chantier reste vulnérable aux risques naturels et notamment au risque inondation. La base vie (sanitaires et zone de stockage) sera mutualisée pour les 2 bassins sur un site extérieur, à savoir soit sur le terrain du futur bassin de rétention du site de Sainte Barbe si les autorisations sont obtenues et les travaux ont lieu en même temps, soit sur un terrain militaire (zone de parking) appartenant à l'armée. Cette zone de base vie sera à l'écart des zones inondables. Ainsi, seule l'emprise des travaux des bassins sera soumise au risque de crue torrentielle. Il y aura alors un risque d'interruption des travaux, d'entraînement de matériaux de chantier et de pollution des cours d'eau.

En phase exploitation, le fonctionnement de ces bassins d'écrêtement des crues, réalisés en matériaux naturels et enherbés est de faire transiter les eaux de ruissellement en période de crue et de réguler leur débit d'évacuation en aval pour limiter l'impact des crues sur les zones urbanisées à enjeux en aval. Ainsi, les incidences de ces bassins en phase d'exploitation sur le volet d'eau sont positives en période de crue pour les zones bâties en aval jusqu'à une occurrence décennale.

Les bassins feront l'objet d'entretiens réguliers et de contrôles de leur bon fonctionnement afin de garantir la lutte contre les pollutions et le maintien du bon fonctionnement de ces aménagements au cours du temps.

### VI.2. Incidence sur le volet milieu naturel

Les incidences de la phase de travaux sur le milieu naturel pourraient engendrer des impacts sur les espèces et/ou les habitats et également engendrer des perturbations de continuités écologiques et/ou des espèces. Des mesures sont prévues pour limiter les incidences des travaux de bassin sur le milieu naturel. Ainsi, les travaux auront lieu en période propice pour la biodiversité (de septembre à février), hors des périodes de reproduction et de nidification de la faune. La période d'intervention sur les sites sera la plus courte possible afin de limiter la durée de ces impacts. Les espèces végétales exotiques envahissantes seront prises en compte pendant la phase travaux mais également au cours de l'exploitation des bassins pour éviter leur prolifération.

Les arbres qui seront abattus sur le site des Tours feront l'objet d'un protocole spécifique concernant les potentiels gîtes à chiroptères.

En phase exploitation, l'enherbement des bassins et leur conception ne viendront pas compromettre les continuités existantes et les espèces faunistiques pourront ainsi continuer à utiliser ces sites. De plus, des gîtes pour la faune seront implantés en périphérie des sites afin d'accueillir la faune locale (chiroptères, oiseaux pour les nichoirs et reptiles, insectes et hérissons pour les hibernaculum).